



#### 4. La citoyenneté des nouveaux droits

Au cours des deux dernières décennies de nouveaux droits ont commencé à être ébauchés.

Ils naissent en grande partie, sinon totalement de l'évolution de la science et de la technologie par un triple volet:

- en tant qu'expression de l'accès universel aux acquis de la science et de la technologie;
- en tant que défense par rapport aux conséquences négatives de ces acquis;
- en tant qu'affirmation de la primauté de la personne humaine par rapport à la difficulté d'auto-correction de la science, avant qu'elle ne se traduise en nouvelles technologies et nouveaux objets.

## Fundação Cuidar o Futuro

Les menaces qui pèsent sur l'environnement et sur tous les sous-systèmes qui soutiennent la vie sont l'exemple le plus complet et le plus saisissant d'un développement technique qui n'est pas orienté vers la personne humaine.

La critique d'un tel développement est, dès le départ, un plaidoyer pour la dignité de l'homme et pour le respect de son identité. Mais il est aussi un élargissement des composantes qui font l'identité de l'homme. A cet égard l'évolution suivie par la



social, aux facteurs qui sont le résultat de la vie en société et qui pèsent souvent lourdement sur la vie individuelle. Un phénomène entièrement nouveau a vu le jour dont les proportions ne cessent d'augmenter : il s'agit des agglomérations urbaines et des conditions de vie qu'elles entraînent.

Face à l'immense exode rural qui se produit dans le monde et à la croissance démographique des pays de l'Hémisphère Sud, nous ne pouvons que constater notre incapacité à gérer ces agglomérations géantes, dites des "villes" uniquement à cause de leur dimension. Ce n'est pas par hasard que le dernier numéro du Courrier de l'Unesco est consacré aux villes. Tout en beauté, il laisse comprendre en filigrane la dimension tragique du problème. Que dire d'une ville comme Tokyo qui est passée en cent ans de 800.000 habitants à 12 millions ? Et comment envisager la qualité de vie dans une ville comme Abidjan qui en cinquante ans augmenta cent fois le nombre de ses habitants ? En l'an 2000, les vingt villes les plus peuplées du monde se situeront en dehors de l'Europe et, à l'exception de New-York, Tokyo et Los Angeles, elles seront toutes situées dans les pays en développement.

Ce nouveau visage de la géographie humaine pose la question de nouveaux droits, ayant tous trait à la qualité de la vie dans ces grandes agglomérations. C'est la défense par rapport aux bruits, à la pollution de l'air, aux odeurs, à l'agression continuelle que représente la simple présence de tellement de gens dans la même surface. C'est le droit aux transports, à



mise en place du droit à l'environnement dans son parcours sociologique est paradigmatique.

Dans un premier temps, il s'agit de mouvements sociaux représentant la conscience de pointe - c'est l'onde de choc du mouvement. Dans un deuxième temps, les aspirations du mouvement gagnent l'opinion publique et sont reprises par les pouvoirs en place, en devenant l'onde large qui, elle, peut faire changer les choses. En effet, le droit à un environnement sain va jusqu'à faire infléchir les politiques industrielles, le système de contrôle de la production industrielle, voire les politiques de l'énergie en les faisant subir un changement de 180 degrés.

Cette évolution, de par la discussion publique qu'elle suscite, de par l'obligation où elle met les scientifiques et les décideurs de s'expliquer à fond sur les raisons de leurs choix, oblige à regarder de façon différente l'identité même de l'homme. L'homme est de moins en moins un être abstrait, hors de la logique des lois qui régissent la nature, pour devenir participant à l'évolution de la nature elle-même. Il fait système avec la nature, il s'y enracine et s'y prolonge, il en devient débiteur et créateur. De victime réelle ou potentielle des attentats à l'environnement, il devient acteur agissant, partie prenante de l'équilibre cosmique.

La plupart des Constitutions qui réfèrent le droit à l'environnement sain, élargissent celui-ci à l'environnement



l'accessibilité des services fondamentaux. Mais surtout et pour tous la question-clé de l'habitat. Tant que les hommes sont entassés dans des tanières nous ne pouvons pas parler de respect pour leur dignité. Les gachis humains sont incalculables. C'est une honte collective que nous ne soyons pas capables, même dans nos anciennes villes, de venir à bout d'une telle exclusion de l'homme de la communauté humaine.

Le droit à un habitat décent renvoie à l'identité foncière de l'homme . Elle requiert un espace propre, extension de lui-même, terroir de son individualité et de sa condition humaine.

Le développement étonnant des médias ne va pas sans créer un autre type d'environnement, celui-là culturel et agissant surtout de façon sub-liminale sur les attitudes et les sentiments.

## Fundação Cuidar o Futuro

Les médias produisent des programmes mentaux. Les choix des informations ne sont pas faits selon l'importance de l'évènement mais guidés par la concurrence et soumis ainsi aux taux indiqués par l'audiomètre. Il s'agit alors davantage de stimuler, de pousser à, que d'informer - l'homme se trouve réduit au schéma pavlovien le plus élémentaire, simple mécanisme à réflexes. En sachant que chaque rubrique d'information ne peut pas excéder 1,5 minutes, on se demande que deviendra l'homme soumis à une telle fragmentation du temps.

Un nouveau droit surgit qui est bien au-delà du simple



droit à l'information. Un nouvel aménagement des questions culturelles et psychologiques qui se trouvent imbriquées dans ce droit est indispensable. Parce que directement culturel, ce droit est plus nettement perçu comme étant un droit décisif pour l'identité. Mais nous sommes encore très loin d'avoir trouvé les structures capables de lui donner les assises structurelles nécessaires et la philosophie qui le sous-tend. L'homme en pleine jouissance de ce droit sera celui à qui sera donnée la possibilité de restituer l'intégralité du temps au-delà de toute information morcellée et de vérifier les informations qui lui sont fournies. Il s'agit d'une tâche culturelle majeure.

D'objets de protection de la part de la loi, les femmes, par la manifestation massive des mouvements de femmes, sont devenues sujets agissants de ces nouveaux droits.

## Fundação Cuidar o Futuro

Les femmes sont devenues des protagonistes de la prise de conscience de la survie de l'humanité. Elle sont des piliers des mouvements pacifistes et écologistes.

En défendant leurs propres droits, elles sont allées au-delà et ont contribué de façon décisive à la nouvelle conscience qui s'est formée dans le monde.



5.(?) CITOYENNETE GEOPOLITIQUE ET IDENTITE

Les femmes comme les hommes sont partie prenante de la société environnante et des changements qui s'y produisent. Les énormes bouleversements qui ont eu lieu pendant les dernières années et derniers mois posent des questions nouvelles.

D'abord, la disparition du bloc soviétique et de la menace qu'il représentait dans sa rivalité avec les Etats-Unis a conduit à un éclatement du pouvoir géostratégique et militaire qui n'est pas sans provoquer de nouvelles questions.

Dans un moment de l'histoire où les questions de la paix prennent une nouvelle tournure, la citoyenneté des femmes, de par son caractère encore fluide et non accompli, pourrait devenir un élément clé de l'établissement de nouvelles alliances et de nouveaux mécanismes capables de freiner les dangers potentiels existants.

D'un autre côté on est face à un réaménagement de l'espace politique qui vide progressivement la relation citoyenneté/Etat-nation de plusieurs des ses liens fondamentaux.

Là où se forment des communautés de différents peuples, quels seront les contours de la citoyenneté ?

On en est encore à un stade très embryonnaire de cette



nouvelle citoyenneté. On a beau parler dans le cadre de la Communauté économique européenne d'une Europe des citoyens, très peu d'initiatives conduisent à la conscience de cette citoyenneté et à la mise en oeuvre de ses droits propres.

Par un effet d'échelle et par la nouveauté de l'enjeu, on peut saisir plus nettement au niveau de l'Europe la relation entre citoyenneté et identité. Tant que le rapport des individus se fera à un pluriel, à un "nous" qui reste celui de l'état d'origine on sera loin d'une identité culturelle des Européens.

Une corrélation non méprisable (maîtrisable ?) est celle qui s'effectue entre les nouveaux droits et l'espace. Nous sommes à une époque où ne cesse de se transformer sous nos yeux le visage géographique du monde. Même là où les frontières sont présentes il s'établit une interdépendance qui va jusqu'à la vie individuelle. Nous sommes bien conscients que l'absence de droits sociaux élémentaires parmi l'immense majorité des peuples d'Amérique latine est due à l'effet de la dette et au fait que le produit du travail de tout le pays est destiné à payer les intérêts de la dette. La connaissance d'une telle interdépendance n'est pas uniquement une question du ressort de l'aménagement de la condition économique du monde.

Il se peut que l'obligation morale des gouvernements de ces pays soient dans leur union pour défendre les droits à la survie de leurs populations.



Dans les transformations qui sont en cours dans le cadre de la CEE des questions extrêmement vitales vont se poser. L'effet d'échelle va se faire sentir en tout ce qui concerne les droits. Des péréquations complexes seront nécessaires. Les droits vont acquérir un nouveau visage car ils se font sentir autrement. Que va-t-il devenir du droit à la sécurité sociale, dans cet espace où la différence des salaires moyens va de 1 dans mon pays à 10 en Allemagne?

Les espaces géo-politiques sont plus larges que l'Etat-nation. En Europe nous sommes à un tournant décisif. Déjà cet espace s'est doté d'instruments au-delà des Etats: la Cour de Justice, la Commission des Pétitions. Et s'il est vrai qu'il s'agit dans un premier temps des droits civiques et politiques, il est aussi vrai que les droits sociaux et économiques commencent à faire leur apparition et que les nouveaux droits, de par la conscience aigüe de la menace et du danger, sont en train d'y faire une véritable irruption.

Est-ce à dire que les institutions politiques n'auront plus de sens? Bien sûr que non! Mais l'Etat se diluant dans l'abolition de frontières pour s'intégrer dans des espaces plus vastes, certaines fonctions normatives seront transmises à ces espaces tandis que l'exécutif et la fiscalisation seront plus adéquatement exercés par des entités locales ou régionales (dans le sens d'intérieur à chaque nation).





Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les femmes qui, de par leur fonction dans le corps social, semblent être davantage que les hommes liées au terrain d'origine. L'identité de femmes citoyennes européennes résultera de l'intégration culturelle d'expériences et de valeurs aussi différentes que celles qui peuvent lier des femmes danoises à des femmes espagnoles, des femmes allemandes à des femmes irlandaises.

Cette nouvelle dimension me semble une condition historiquement unique pour projeter à un autre niveau et sous une autre lumière tout ce qui concerne le rapport culture des femmes et culture politique.

"Il en est de ce que nous pensons et nous faisons ...  
L'une modèle l'autre."

*M. Yourcenar*

## Fundação Cuidar o Futuro

Les droits de citoyenneté déterminent dans quels domaines se situe le faire, d'où il part, quelle est sa légitimité dans le corps social organisé. Ce que nous faisons a beau naître d'une subjectivité indicible et unique, dès que l'oeuvre est faite, la parole dite, le geste ébauché, nous sommes dans l'objectivité de ce qui est nommable, classifiable et, donc, codifiable.

Réciproquement, la parole interdite, le geste défendu, l'oeuvre socialement irrecevable (la sculpture de Camille Claudel, l'écriture de George Sand) renvoient à leur tour à une mutilation de la subjectivité. L'identité y subit "une perte de charge". L'étranglement social empêche la vie et la créativité de circuler.



Le concept de citoyenneté est un exemple adéquat de l'emprise de la conception masculine sur les catégories politiques existantes.

L'égalité construite sur l'accès à cette citoyenneté telle qu'elle est et telle qu'elle s'exprime dans l'univers politique restera nécessairement loin d'un apport nouveau au politique. La participation des femmes se traduira pas un accroissement du nombre, elle éliminera les territoires défendus ou fermés mais elle n'amènera rien de qualitativement différent.

C'est pourquoi il est important de faire état des opinions qui voient le jour dans la pensée féministe pour en saisir la portée et la signification.

Fundação Cuidar o Futuro

